

Foyer du Couserans

Foyer d'Hébergement

Saint-Girons

2021 - 2025

Validé par le Conseil d'Administration
Le 2 février 2021



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
PARTIE 1 : IDENTITE ET VALEURS	5
L'APA JH 09	5
Historique de l'APA JH 09	5
Projet de l'APA JH 09	6
La structure.....	6
PARTIE 2 : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS.....	7
Les missions de la structure.....	7
L'agrément.....	8
Les repères juridiques	8
Les orientations des schémas d'organisation	9
Schéma régional.....	9
Schéma Départemental.....	10
Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques.....	10
Evolution du public accompagné.....	14
Besoins des personnes accompagnées.....	14
Les objectifs d'accompagnement et les prestations	15
Les partenariats et stratégies d'ouverture.....	23
Les modalités d'évaluation du projet	24
PARTIE 3 : MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS	25
L'admission.....	25
L'accueil.....	25
La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours	26
La modularité et la souplesse dans les modes d'accompagnement.....	27
Les fins d'accompagnement.....	29
L'expression et la participation collective des personnes accompagnées	29
La garantie des droits	30
PARTIE 4 : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	31
Les ressources humaines.....	31
La démarche qualité et sécurité	35
Les fonctions logistiques	36
La gestion des données des personnes accompagnées	37
PARTIE 5 : PERSPECTIVES A 5 ANS.....	38

PREAMBULE

Le projet d'établissement 2021-2025 est le fruit d'un travail important de réflexion réalisé par l'équipe interprofessionnelle du foyer d'hébergement du Couserans. Au-delà du document de référence, il est un outil dynamique de clarification de positionnement institutionnel, de réflexion sur l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble.

Ce travail s'appuie sur des textes fondateurs des politiques publiques, le schéma régional « Santé Occitanie 2022 » et départemental 2016-2020, le projet associatif de l'APA JH 09, les recommandations de l'HAS/ANESM, l'évaluation interne, la nomenclature de Sérafin PH et l'expertise de l'ensemble des personnes présentes sur le site de Saint-Girons, tant salariés que personnes accueillies.

Le projet d'établissement définit ses objectifs en fonction d'un historique mais également en fonction d'un travail de prospection sur les besoins d'accueil et d'accompagnement sur le département de l'Ariège. Il définit également ses objectifs en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Il est établi pour une durée de 5 ans après consultation du Conseil de la Vie Sociale et validé par le Conseil d'Administration.

Pour cela, un comité de pilotage composé d'un membre de chaque service (éducatif, services généraux et surveillant de nuit), de la responsable d'hébergement, de l'infirmière, de la psychologue de façon ponctuelle, de la chef de service et de la directrice du foyer d'hébergement a été constitué dès janvier 2018.

Ponctuellement, une réflexion croisée avec l'équipe du foyer de Montégut-Plantaurel a permis de nourrir une réflexion commune.

En parallèle, des thématiques ont été menées lors de CVS et des groupes de parole réunissant les personnes accueillies et l'équipe interprofessionnelle.

Ce projet d'établissement vise à s'inscrire dans une réalité en pleine mutation tant au niveau des politiques sociales qu'au niveau des besoins et aspirations des personnes en situation de handicap.

Il tend notamment à développer la citoyenneté des personnes accueillies en proposant des actions d'inclusion tant en interne qu'en externe.

Cette démarche projet a constitué un véritable outil d'élaboration, centré sur des objectifs communs et renforçant une dynamique de réflexion sur une éthique respectueuse du « vivre ensemble ».

PARTIE 1 : IDENTITE ET VALEURS

L'APA JH 09

Historique de l'APA JH 09

L'APA JH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974, qui entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap, œuvrer pour leur épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale, quels que soient la nature et le degré du handicap et ceci à tous les âges de la vie.

En 1968, un petit groupe de bénévoles ariégeois se réunit pour défendre ces idées, c'est ainsi que l'Association Départementale Ariégeoise voit le jour. Ce n'est qu'à partir des années 80, que l'APA JH 09 se structure et prend un véritable essor.

Le premier établissement qui a vu le jour est l'Institut Médico-Educatif d'Eycheil en 1983. Ce fut, le début d'une longue aventure. Aujourd'hui, **l'APA JH 09 gère 17 établissements et services** de natures différentes qui accueillent des enfants et des adultes.

- 2019 Création d'un nouveau dispositif rattaché au SESSAD : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) - Saint-Girons.
- 2018 Déploiement de places au Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange (CISELL) : accompagnement de Mineurs Non Accompagnés (MNA) – Lavelanet.
- 2013 Reprise de l'Association Tutélaire 09 (AT 09) qui devient Service Mandataire à la Protection des Majeurs (SMPM) – Pamiers.
- 2011 Création, par délibération du Conseil d'Administration de l'APA JH 09, du Service d'Accompagnement pour Personnes en Situation de Handicap (SAPSH) qui regroupe : le SAVS, le SAMSAH et le SISPAH – Foix, Montégut-Plantaurel, Saint-Girons.
- 2010 Création du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour personnes adultes en situation de handicap grave d'origine neurologique - Saint-Girons.
- 2009 Création du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) – Foix.
- 2007 Création du Service Départemental d'Accompagnement à la Scolarité (SDAS) - Saint-Girons.
- 2004 Création du Foyer Occupationnel (FO) – Auzat.
- 2002 Reprise par l'APA JH 09 de la gestion du Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange (CISELL) – Lavelanet.
Création du FAM Unité de Traitement et d'Hébergement pour Adultes Autistes (UTHAA) – La Bastide de Sérrou.
- 2000 Mise en place du Pôle Emploi Handicap regroupant : Cap Emploi (ex. EPSR), les SAVS de Montégut-Plantaurel et Saint-Girons et le Service d'Insertion Socio Professionnelle pour Adultes Handicapés (SISPAH) – Foix.
- 1999 Création du SAVS, Antenne de Saint-Girons.
- 1995 Création du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) – Montégut-Plantaurel.

- 1994 Création du Service de Placement Familial Spécialisé (PFS) – Eycheil.
- 1993 Création du Centre d'Aide par le Travail (CAT) – Mercenac et du Foyer d'Hébergement – Saint-Girons.
Création de l'Atelier Protégé – Montégut-Plantaurel.
- 1990 Création de l'Equipe de Préparation et de Suite du Reclassement (EPSR) pour faciliter le placement et l'intégration des travailleurs en situation de handicap – Foix.
- 1989 Création du Foyer de Vie et Occupationnel – Carla-Bayle.
Création du Service d'Education Spéciale et Soins A Domicile (SESSAD) – Saint-Girons.
Création de l'Institut de Rééducation (IR), qui deviendra l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) – Eycheil.
- 1986 Création du Centre d'Aide par le Travail (CAT) et Foyer d'Hébergement (FH) - Montégut-Plantaurel.
- 1983 Création de l'Institut Médico-Educatif (IME) – Eycheil.

L'APAJH 09 est rattachée à la Fédération Nationale qui lui confère son statut d'organisme reconnue d'utilité publique mais elle dispose d'une gestion autonome.

Projet de l'APAJH 09

- **Les valeurs.**

Récusant les stratégies d'assistance pour plébisciter l'accompagnement vers l'autonomie, l'APAJH 09 guide ses actions en accord avec les valeurs qu'elle a choisi de défendre, dont principalement : la laïcité, la solidarité et la citoyenneté.

- **Les orientations du projet associatif.**

L'association a adopté son projet associatif en juin 2013. Décliné autour des valeurs de l'association, le projet comprend 5 grandes orientations :

- La promotion de la citoyenneté à l'école, dans la vie sociale et professionnelle ;
- La mise en œuvre d'une gestion efficiente et transparente ;
- Le développement d'une gestion créative de nouvelles prestations ;
- Le renforcement de l'action militante ;
- L'ouverture aux évolutions de l'environnement (médico-socio-professionnel).

La structure

Le Foyer d'Hébergement de Saint-Girons a été créé en 1993 en partenariat avec l'ESAT de Mercenac.

La situation géographique dans le centre-ville de Saint-Girons a été un choix stratégique pour une inclusion dans la cité des personnes accueillies.

Il avait pour mission d'accueillir 37 résidents exclusivement reconnus travailleurs ESAT.

L'évolution des politiques sociales et le cadre réglementaire ont entraîné une dissociation entre le Foyer et l'ESAT. Cette séparation entre la vie privée et la vie professionnelle a eu pour conséquence une baisse d'activité sur la structure,

Cette baisse d'activité et les nouvelles politiques d'inclusion a mené le foyer à diversifier ses prestations pour répondre aux besoins du territoire.

PARTIE 2 : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Les missions de la structure

La mission générale d'un foyer d'hébergement est de proposer un hébergement ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif permettant de conduire les usagers à la plus grande autonomie possible et au maintien des acquis.

Le public concerné : les travailleurs ESAT, EA, milieu ordinaire et stagiaires ou toutes personnes ayant une orientation foyer et mais présentant un degré d'autonomie suffisant (GIR 5).

Le Foyer d'Hébergement de Saint-Girons a pour mission de proposer à des adultes en situation de handicap un lieu de vie assorti de conditions matérielles et humaines, d'accueil, d'accompagnement œuvrant pour leur pleine reconnaissance, le respect de leur dignité et de leur vie privée.

Dans un environnement contenant, rassurant et sécurisant, nous avons pour objectif premier de favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque personne dans le cadre de son projet personnalisé :

- En l'accompagnant vers une vie sociale la plus harmonieuse possible qui tienne compte de ses potentialités, de ses souhaits et de ses besoins ;
- En le soutenant dans ses choix et la responsabilisation de ses choix : encourager l'expression de ses désirs, de ses difficultés pour une meilleure prise en compte, mobiliser son statut de citoyen par la confrontation à une diversité de situations.

Plus précisément, nos missions se déclinent par les objectifs suivants :

- Assurer un hébergement de qualité aux résidents ;
- Accompagner l'usager dans les actes de la vie quotidienne selon leur autonomie (hygiène corporelle, de l'appartement et l'alimentation). L'équipe éducative met en œuvre les apprentissages nécessaires sous forme d'ateliers ;
- Permettre aux résidents l'accès à des activités de loisirs et culturelles ;
- Créer un climat chaleureux par le biais de la mise en œuvre de temps collectifs autour de rassemblement en petits groupes, d'anniversaires, de fêtes de fin d'année ;
- Accompagner la personne à organiser son temps libre ;
- Guider la personne dans ses démarches administratives et gestion financière ;
- Informer et accompagner le résident dans ses besoins de soins médicaux et assurer des temps de prévention ;
- Respecter la liberté de chacun dans ses opinions culturelles et religieuses ;
- Informer la personne accueillie de ses droits civiques et l'accompagner dans l'exercice de sa citoyenneté ;
- Prendre en compte les besoins affectifs, sexuels et maintenir les liens familiaux si le résident le désire ;
- Accompagner la personne à la construction de son projet de vie en tenant compte de ses souhaits et de ses besoins.

L'agrément

L'arrêté du 9 septembre 1992 autorise la création d'un foyer d'hébergement.

Actuellement, l'établissement dispose d'un agrément qui lui permet l'accueil mixte de 37 personnes adultes ayant des déficiences mentales, psychiques associées à des difficultés sociales, familiales, n'altérant pas une situation d'apprentissage, de mise au travail au sein d'ateliers adaptés.

Aujourd'hui, conformément au décret n°2017-982 du 9 mai 2017, le foyer d'hébergement devient un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) qui pourra aussi accueillir des personnes de plus de soixante ans (GIR 5 minium).

Il aura comme spécificité un quota de 6 places dit : « Foyer Occupationnel » avec une certaine capacité d'autonomie qui sera évaluée lors des périodes de stage. L'évaluation du niveau d'autonomie du quotidien dépendra des capacités de l'encadrement de l'équipe pluridisciplinaire.

Les repères juridiques

N°FINESS : 09 078 426 5

Catégorie Etablissement : [252] Foyer hébergement Adultes Handicapés

Code Clientèle : [010] Tous Types de Déficiences Pers. Handicap. (Sans autre indic.)

A ce jour, les personnes accueillies doivent avoir une reconnaissance de travailleurs handicapés par la CDAPH et une orientation foyer prononcée par la MDPSH (Maison Départemental des Personnes en Situation de Handicap).

Les orientations des schémas d'organisation

Schéma régional

Le Projet Régional de Santé « Occitanie Santé 2022 » définit 3 priorités opérationnelles dans le cadre du parcours « Personnes en situation de handicap » :

1. Améliorer la précocité du diagnostic et l'accompagnement ;
2. Favoriser l'inclusion et l'accès aux soins somatiques ;
3. Promouvoir des dispositifs d'accompagnements coordonnés aux étapes charnières du parcours de vie.

Voici présenté ci-après les actions du schéma régional concernant plus particulièrement du Foyer du Couserans :

Dans le cadre de l'action prioritaire opérationnelle n°5 : « adapter l'offre en établissements médico-sociaux », le foyer d'hébergement souhaite adapter l'accompagnement à l'évolution des besoins (avancée en âge, handicap psychique, temps partiel, accompagnement « hors les murs »).

En effet, certains résidents sont accueillis au foyer d'hébergement depuis sa création et s'approchent de l'âge de la retraite. Un accompagnement spécifique leur est proposé afin de les aider à maintenir leur autonomie et leurs facultés intellectuelles.

La création d'une « section annexe » est présentée en fiche action du CPOM. Elle a pour objectif d'accompagner tant les personnes en fin de carrière professionnelle que les jeunes entrant dans le monde du travail.

L'entrée en ESAT d'une personne en situation de handicap ne signifie plus systématiquement son entrée en foyer d'hébergement. De plus, les services d'aide à domicile offre une vraie alternative à l'institution ce qui signe une distanciation progressive entre accueil en foyer d'hébergement et embauche en ESAT. Ce constat s'observe dans les Foyer d'hébergement à travers un taux d'occupation faible depuis quelques années.

Dans ce contexte, il convient de réfléchir à la diversification de l'offre d'hébergement à proposer, réflexion menée depuis plusieurs mois au foyer d'hébergement de Montégut-Plantaurel, foyer d'hébergement de Saint-Girons ainsi qu'avec la MDPSH et le Conseil Départemental. Cela a conduit à un recensement des demandes départementales, besoins et attentes des personnes en matière de cadre de vie d'une part, et d'accompagnement socio-éducatif d'autre part et à l'accueil de nouvelles populations dans le cadre de la réponse accompagnée pour tous.

Une fiche action « Foyer d'Hébergement hors les murs » est annexé au projet d'établissement afin de répondre aux attentes des personnes, notamment jeunes et nouvellement accueillies.

Schéma Départemental

Le Conseil Départemental de l'Ariège a réalisé un schéma de l'autonomie afin de favoriser la convergence entre le secteur du handicap et celui de la gérontologie au sein d'un schéma unique.

Ce schéma départemental se décompose en six axes :

- Axe 1 : Moderniser la gouvernance ;
- Axe 2 : Prévenir la perte d'autonomie ;
- Axe 3 : Faciliter la continuité des parcours de vie ;
- Axe 4 : Favoriser la participation sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- Axe 5 : Accompagner les intervenants au quotidien ;
- Axe 6 : Mobiliser les nouvelles technologies au service de la prévention et du maintien de l'autonomie.

L'évolution de la population accueillie a engendré un travail de réflexion pour définir les actions à mettre en place afin d'adapter les pratiques aux besoins des résidents.

Ainsi, conformément au schéma départemental, le Foyer de Saint-Girons a développé les accompagnements suivants :

- Accompagnement au maintien des acquis pour prévenir la perte d'autonomie (activités et accompagnement à la vie quotidienne) ;
- Faciliter la continuité des parcours /
 - Partenariat avec le SAVS de Saint-Girons pour les résidents avec un projet d'externat, avec les IMPRO de la région Occitanie (accueil de stagiaires).
 - Partenariat avec la MDPH pour l'accueil temporaire ;
 - Après 60 ans, permettre à l'usager de rester vivre au foyer si tel est son désir.
- Favoriser la participation sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap : partenariat avec des associations locales pour des activités, des séjours, le CVS (conseil à la vie sociale), échange inter-établissements pour des moments de convivialité, partenariat avec les communes et les collectivités pour des événements ponctuels ;
- Diversification de l'offre de l'hébergement.

Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques

Le Foyer du Couserans dispose de 37 places mixtes et accueille des personnes en situation de handicap qui présentent :

- Déficience légère ou moyenne mentale ;
- Troubles psychiques ;
- Troubles associés (troubles du comportement, handicap moteur léger) ;
- Autisme.

Le Foyer accueille une majorité d'hommes dont 25 hommes et 9 femmes.

Légende :



Besoins en matière de santé somatique et psychique

Besoins en matière d'autonomie

Besoins pour la participation sociale

Age	Sexe	Type de déficience	Besoin santé somatique	Besoin santé psychique	Autonomie	Participation sociale
51	M	Séquelles traumatisme crânien	Diabète de type I Hémiplégie gauche Lunettes	Suivi psychologue	1.2.1.1 1.2.1.3 1.2.1.4	1.3.1 1.3.2 1.3.4 1.3.5
44	M	Psychique	Hypertension artérielle		1.2.1.2 1.2.1.4	1.3.1 1.3.2 1.3.4.1 1.3.5
57	M	Déficience mentale	Gonarthrose bilatérale	Prise neuroleptique Suivi psychologue	1.2.1.1 1.2.1.2 1.2.1.4	1.3.2 1.3.3 1.3.4 1.3.5
53	M	Déficience mentale	Lunettes	Suivi psychologue	1.2.1.1 1.2.1.2 1.2.1.3 1.2.1.4	1.3
27	F	Troubles de type autistique	Lunettes	Suivi psychologue	1.2.1.1 1.2.1.2 1.2.1.4	1.3.1 1.3.2 1.3.4 1.3.5
30	M	Paranoïaque	Problèmes dentaires	Suivi psychiatre Prise neuroleptique Suivi psychologue	1.2	1.3
24	M	Déficience légère	Risque pneumothorax	Suivi psychologue	1.2.1.4	1.3.3.4 1.3.5
25	M	Déficience mentale	Lunettes	Suivi psychologue	1.2	1.3
21	M	Autisme Déficience mentale	Suivi orthophoniste Lunettes	Suivi psychologue	1.2	1.3
53	M	Agnosie du corps calleux	Problème élocution et locomotion Lunettes		1.2.1.1 1.2.1.3	1.3.2 1.3.4 1.3.5
36	M	Psychose déficitaire		Suivi psychiatre Prise neuroleptique Suivi psychologue	1.2	1.3
62	M	Maladie mentale	Broncho-pneumopathie chronique obstructive	Suivi psychiatre	1.2.1.1 1.2.1.2 1.2.1.4	1.3.1 1.3.2 1.3.5 1.3.1.4

Age	Sexe	Type de déficience	Besoin santé somatique	Besoin santé psychique	autonomie	Participation sociale
38	M	Maladie mentale	Lunettes	Suivi psychologue Et psychiatre Prise neuroleptique antihistaminique et antidépresseur	1.2	1.3.5 1.3.3
24	M	Déficience affective	Risque épilepsie	Suivi psychologue et psychiatre Prise anxiolytique et antidépresseur	1.2	1.3
44	M	Trisomie 21	Orthophoniste Lunettes	Suivi psychologue	1.2	1.3
19	F				1.2	1.3
21	M	Déficience mentale	Lunettes	Suivi psychologue	1.2	1.3
21	F	Bipolaire Hystérie	Problèmes dentaires Lunettes	Suivi psychologue et psychiatre Prise neuroleptique	1.2	1.3
49	M	Psychique Sentiment de persécution	Problèmes dentaires Lunettes	Suivi psychologue	1.2.1.2 1.2.1.4	1.3.1 1.3.4 1.3.5
26	F	Déficience mentale	Douleur genou Lunettes	Suivi psychologue	1.2	1.3
56	F	Autisme	Problème genou droit Lunettes	Suivi psychologue et psychiatre Prise neuroleptique	1.2	1.3
47	M	Déficience moyenne		Suivi psychologue	1.2.1.2 1.2.1.3 1.2.1.4	1.3
20	M	Déficience légère		Suivi psychologue	1.2.1.2 1.2.1.3	1.3.1 1.3.2 1.3.4 1.3.5

Age	Sexe	Type de déficience	Besoin santé somatique	Besoin santé psychique	autonomie	Participation sociale
22	M	Autisme	Orthophoniste	Suivi psychologue	1.2	1.3
26	F	Psychique Dépression Anxiété	Surpoids Fuites urinaires Douleurs dos	Suivi psychologue et psychiatre Prise antidépresseur	1.2	1.3
54	M	Schizophrénie Sclérose en plaque	Kiné 2X / semaine Suivi neurologique au CHU Lunettes	Suivi psychologue et psychiatre	1.2.1.3	1.3.1 1.3.2 1.3.4 1.3.5
29	M	Déficience légère		Suivi psychologue	1.2.1.1 1.2.1.2 1.2.1.4	1.3.1 1.3.2 1.3.3 1.3.5
50	F	Déficience intellectuelle	Hypertension artérielle	Suivi psychologue	1.2	1.3.1 1.3.3 1.3.4 1.3.5
48	M	Déficience moyenne	Surdité		1.2	1.3
56	F	Psychique	Surpoids Epilepsie Hypertension artérielle Goutte Lunettes	Suivi psychologue et psychiatre	1.2.1.1 1.2.1.2	1.3.1 1.3.2 1.3.5
43	F	Déficience mentale	Surveillance poids +++ Pré diabète6 Stéatose hépatique Lunettes	Suivi psychologue et psychiatre	1.2.1.1 1.2.1.2 1.2.1.3	1.3.1 1.3.2 1.3.4 1.3.5
36	M	Psychique Problème de compréhension	Kyste dorsal Hémorroïdes	Suivi psychologue et psychiatre	1.2	1.3.1 1.3.2 1.3.3 1.3.5
54	M	Déficience moyenne	Problème sciatique et lombalgies	Suivi psychologue	1.2	1.3
56	M	Déficient mental	Risque avec alcool Douleur dos	Suivi psychologue	1.2.1.1 1.2.1.2	

Nous interrogeons nos pratiques professionnelles et les adaptons au mieux en fonction de l'évolution des pathologies du public accueilli.

Le foyer étant idéalement situé en centre-ville, cela permet de nous inscrire dans une perspective d'intégration dans la cité et de développer l'autonomie des personnes accueillies dans la gestion de leurs déplacements.

Les évolutions démographiques et sociologiques nous contraignent à continuer la réflexion concernant l'hétérogénéité des besoins du fait de l'âge des personnes accueillies.

De plus, la totale dépendance du foyer d'hébergement vis-à-vis de l'ESAT demeure et nous oblige à repenser l'accueil dans la mesure où toutes les personnes travaillant sur l'ESAT ne bénéficient pas de l'accompagnement du foyer d'hébergement.

Au cours de l'année, une partie des personnes part régulièrement en week-end, en congés auprès de leurs familles, chez leur compagnon ou en séjour adapté.

L'établissement peut proposer deux appartements T2 pour couple.

Evolution du public accompagné

L'évolution de la pyramide des âges augure d'une progression très probable de la tendance, accentuée par l'instauration de temps partiels suite à une invalidité, une maladie, ou à la fatigabilité croissante observée au fil des ans.

FH du Couserans	2020	2025
De 18 à 35 ans	14	14
De 36 à 50 ans	9	6
Plus de 50 ans	11	14
Total	34	34

Ces facteurs, en lien direct avec l'avancée en âge ou la maladie, ont une incidence directe sur l'accompagnement à la vie quotidienne. En effet, le temps libéré du travail implique une présence accrue auprès de ces personnes, tant éducative que paramédicale (infirmier et psychologue). L'émergence de nouveaux besoins, d'attentes spécifiques, imposent de nouvelles approches, une évolution de ces pratiques et des moyens repensés.

Besoins des personnes accompagnées

Cette étape est fondamentale car ce sont les besoins des personnes qui fondent le projet de la structure et non le projet qui s'impose aux personnes accueillies.

Les besoins devront être classifiés à l'aide de la nomenclature des besoins de Séraphin PH.

Les objectifs d'accompagnement et les prestations

Les prestations directes : SANTE

OBJECTIF	PRESTATION
<p>Entretien et prendre soin de sa santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller l'état de santé de la personne ; • Créer et assurer le suivi médical du dossier de l'utilisateur : Médiatèame ; <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner et réaliser les accompagnements aux rdv médicaux (généralistes et spécialistes) ; • Réaliser des soins infirmiers : curatifs, préventifs et palliatifs ; • Être l'interlocuteur privilégié avec la pharmacie pour la mise en place des piluliers ; • Préparer et accompagner la personne dans la compréhension et l'acceptation de soins ; • Réaliser des entretiens individuels et collectifs d'information et de prévention (au niveau santé : hygiène bucco-dentaire, hygiène corporelle..., équilibre alimentaire, sexualité, addiction : jeux...) ; • Accompagner et assurer le transport, le suivi et le lien avec les partenaires concernant les rdv médicaux ; • En fonction des projets de chacun, travailler l'autonomie à la gestion de sa santé ; <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le pôle documentaire sanitaire (plan bleu, crise sanitaire).
<p>Besoin en matière de fonctions mentales et psychiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la prise du suivi des traitements ; • Réaliser des apprentissages à la gestion autonome des traitements ; <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un soutien psychologique : un(e) psychologue assure des entretiens individuels dans le cadre du suivi foyer et ESAT ; • Proposer une écoute soutenue de la part de l'équipe pluridisciplinaire ; • Mettre en place un accompagnement au CMP pour des consultations avec psychologue et /ou psychiatre ainsi que chez des praticiens privés ; • Mettre en place des soutiens thérapeutiques et d'activités de bien-être (réflexologie, hypnothérapeute, sophrologie).

Les prestations directes : AUTONOMIE

OBJECTIF	PRESTATION
<p>Besoins en lien avec l'entretien personnel</p>	<p>Accompagner à l'hygiène corporelle, vestimentaire et aux actes essentiels de la vie quotidienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement et entretien des appartements ; • Atelier vie quotidienne collectif qui a pour objectif l'apprentissage des gestes et automatismes nécessaires à l'hygiène corporelle (ex : brossage des dents, schéma corporel pour la douche, lavage de mains, produits adaptés ...) ; • Accompagnement au quotidien de l'hygiène personnelle de l'utilisateur ; <ul style="list-style-type: none"> • Atelier esthétique : estime de soi, prendre soin de son corps ; • Accompagnement personnalisé à l'achat de la vêtue ; • Mise à disposition d'un service de lingerie et d'un local collectif avec machine à laver et sèche-linge (avec apprentissage).
<p>Besoin en lien avec les relations et interactions avec autrui</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'un service de lingerie et d'un local collectif avec machine à laver et sèche-linge (avec apprentissage) ; <ul style="list-style-type: none"> • Atelier groupe de parole, atelier slam ; • Activités et sorties sur l'extérieur ; • Entretien individuel et collectif pour réguler les relations ; • Rappel au quotidien des devoirs de chacun, des règles sociales et des codes sociaux ; • Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui : encourager, favoriser ou permettre les moyens de communication et les interactions de la personne ; • Accompagnement pour la gestion des relations : familiales, amicales, amoureuses ; • Moyens de communication : aide et utilisation des nouvelles technologies : internet, téléphone..., mise à disposition des panneaux d'informations.
<p>Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour la gestion des relations : familiales, amicales, amoureuses ; • Moyens de communication : aide et utilisation des nouvelles technologies : internet, téléphone..., mise à disposition des panneaux d'informations ; <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité ; <ul style="list-style-type: none"> • Lien et accompagnement avec les mandataires judiciaires ; • Partenariat extérieur pour sensibiliser certains risques (utilisation des réseaux sociaux, conduite addictive, prévention routière, incendie ...) ; • Présence surveillance d'un personnel dans l'établissement (physique et/ou téléphonique).

Les prestations directes : PARTICIPATION SOCIALE

OBJECTIF	PRESTATION
<p>Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le logement permet l'expression des convictions religieuses et culturelles de chacun ; <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement sur les lieux de cultes et possibilité de pratiques alimentaires liées à sa religion ; • Aide à l'inscription sur les listes électorales et accompagnement au bureau de vote ; <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les droits des personnes (charte des droits) ; <ul style="list-style-type: none"> • Formation des représentants du Conseil à la Vie Sociale ; • Aide par un éducateur aux représentants du CVS dans l'exercice de leur mission ; • Co-construction du projet personnalisé : entretien du recueil des souhaits, auto-évaluation des objectifs, participation à l'élaboration du projet, restitution ; • Entretien à l'occasion du suivi de projet avec réajustements des moyens ; • Accompagner la personne pour les démarches administratives en lien avec le logement (téléphone, assurance, reversement) ; • Aide à la réalisation des dossiers administratifs, assurance, mutuelle, paiements des reversements.
<p>Besoin pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques</p>	<p style="text-align: center;">Entretien du logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier vie quotidienne collectif qui a pour objectif l'apprentissage des gestes et automatismes nécessaires à l'entretien de l'appartement ; • Accompagnement individuel au quotidien pour le rangement, la propreté de l'appartement et les activités domestiques ; • Accompagnement à la personnalisation et à l'ameublement de l'espace privé ; • Intervention des services généraux en fonction du projet personnalisé ; <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la mise en service et utilisation des appareils électroménagers et Hifi ; <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'un service d'entretien et réparation ; • Apprentissage de l'utilisation d'une machine à laver et d'un sèche-linge ; <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'un local rassemblant les machines. <p style="text-align: center;">Alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le foyer d'Hébergement propose un service de restauration : petits déjeuners, déjeuners, dîners. Selon le projet personnalisé de chacun, possibilité de manger en restaurant collectif du foyer ou de manger son repas à domicile ; • Pour les personnes qui souhaitent devenir autonome sur la confection de leur repas, un atelier cuisine leur est proposé : celui-ci a comme objectif de devenir autonome dans la confection de menus simples, variés et équilibrés, en respectant un budget et les règles de sécurité ; <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'accompagnement aux courses domestiques ; • Accompagnement au départ pour un nouveau lieu de vie.
<p>Besoins transversaux en matière d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour réaliser des activités afin de maintenir les acquis scolaires et appliquer les connaissances.

OBJECTIF	PRESTATION
<p>Besoins pour la prise en compte des besoins affectifs et sexuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoute, information, entretiens individuels avec un éducateur, un infirmier ou un psychologue ; • Accompagnement à la mise en place des projets de couple (partenariat avec le SAVS) ; • Mise à disposition par le Foyer de deux appartements T2 pour la vie à deux ; • Formation des professionnels sur le thème de la vie affective et sexuelle ; • Possibilité d'accueillir un membre de la famille, un ami, un partenaire sous condition du respect du règlement de fonctionnement ; <ul style="list-style-type: none"> • Proposition de soirées inter-établissements, de sorties, d'activités ; <ul style="list-style-type: none"> • Information, prévention (partenariat avec la gendarmerie) et accompagnement des personnes qui utilisent des sites internet et des réseaux sociaux.
<p>Besoin pour l'accompagnement à la participation de la vie sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation et lien avec les commerçants proches et le voisinage ; • Mise en relation avec des associations locales (sportives, culturelles) et suivis ponctuels et réguliers ; • Le foyer propose des séjours vacances correspondants aux attentes des résidents ; • Partenariat avec des associations de séjours adaptés pour permettre à chaque personne de trouver le séjour qui lui correspond ; • Convention avec le FAM pour faire bénéficier aux résidents des activités que cette structure propose ; • Les activités de loisirs proposées par le foyer sont recueillies dans le projet éducatif qui est révisé chaque année.
<p>Besoins pour l'autonomie dans les déplacements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le foyer se situant en ville les déplacements aux quotidiens s'effectuent en vélo ou à pied ; • Les résidents disposent de transports en commun pris en autonomie pour la plupart au départ de Saint-Girons ; • Pour les moins autonomes, mise en place d'un service accès plus de la SNCF ou mis en relation au co-voiturage ; • Travail de partenariat avec l'auto-école PUJOL pour remise à niveau pour les personnes souhaitant circuler en 2 roues, titulaire du BSR ; • Lien avec le moniteur de l'auto-école choisi pour l'obtention du permis ; • Accompagnement par l'équipe éducative à l'apprentissage de l'usage des différents moyens de transport et selon le projet de la personne ; • Accompagnement à l'entretien et la conformité des scooters et voitures ; <ul style="list-style-type: none"> • Un partenariat avec les VSL Dargein peut être envisagé ; • Le soutien pour la connaissance des règles de la circulation routière ; • Elaboration du dossier de demande et vérification des dates de validité des cartes de transports (bus, train).

OBJECTIF	PRESTATION
<p>Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique</p>	<p>Informations et élaboration des dossiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance RQTH ; • Demande de pension d'invalidité ; <ul style="list-style-type: none"> • Demande aide sociale ; • Demande de carte d'invalidité et carte de stationnement ; <ul style="list-style-type: none"> • Demande A.A.H ; • Déclaration PPA ; • Demande d'aide à la retraite ; <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'APL ; • Demande de PCH. • Information et prise en charge des démarches liées à la santé (mutuelle, arrêt de travail) ; • Information et adhésion à une assurance, à une responsabilité civile et véhicules motorisés si nécessaire ; <ul style="list-style-type: none"> • Paiement des reversements ; • Accompagnement à l'élaboration d'un budget prévisionnel et à la gestion du budget ; <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à l'épargne ; • Cogestion de l'argent de poche ; • Apprentissage aux démarches administratives.

Les prestations indirectes : gérer, manager, coopérer

COMPOSANTES	CHAMPS	PRESTATIONS
Gestion des Ressources Humaines	Pilotage et Direction	<ul style="list-style-type: none"> • Salaire et charges (bulletin de paie, saisie horaire, Octime,...) ; • Production et suivi des contrats de travail du personnel (de façon ponctuelle) ; • Suivi des dossiers du personnel et suivi administratifs des entretiens annuels, entretiens professionnels ; <ul style="list-style-type: none"> • Activités liés aux congés ; • Gestion des absences, maladies et accidents de travail ; <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la médecine du travail ; • Gestion des contentieux et veille juridique relative au droit du travail ; • Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) ; • Gestion de la formation continue du personnel ; • Prévention et amélioration des conditions de travail en lien avec la CSSCT ou le CSE, ASTA, DUERP ; • Dialogue social et relations avec les institutions représentatives du personnel, les délégués du personnel, le CSE, le syndicat ; • Gestion de l'activité (planning des équipes, organisation des CP, annualisation...).
	Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du bâti (en lien avec le service Patrimoine de l'Association) ; • Gestion et suivi budgétaire (budget prévisionnel compte administratif) ; <ul style="list-style-type: none"> • Gestion financière et comptable (facturation et enregistrement des produits, enregistrement et paiements des charges) ; <ul style="list-style-type: none"> • Fonctions achats/économat.
	Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et suivi du dossier informatisé et papier de la personne ; • Accueil, courrier, téléphone, classement, archivage.
	Transports liés à gérer, manager, coopérer	<ul style="list-style-type: none"> • Amortissement des véhicules de services ; <ul style="list-style-type: none"> • Achats de carburants ; <ul style="list-style-type: none"> • Réparations ; • Assurances ; • Entretiens ; • Frais de déplacements.

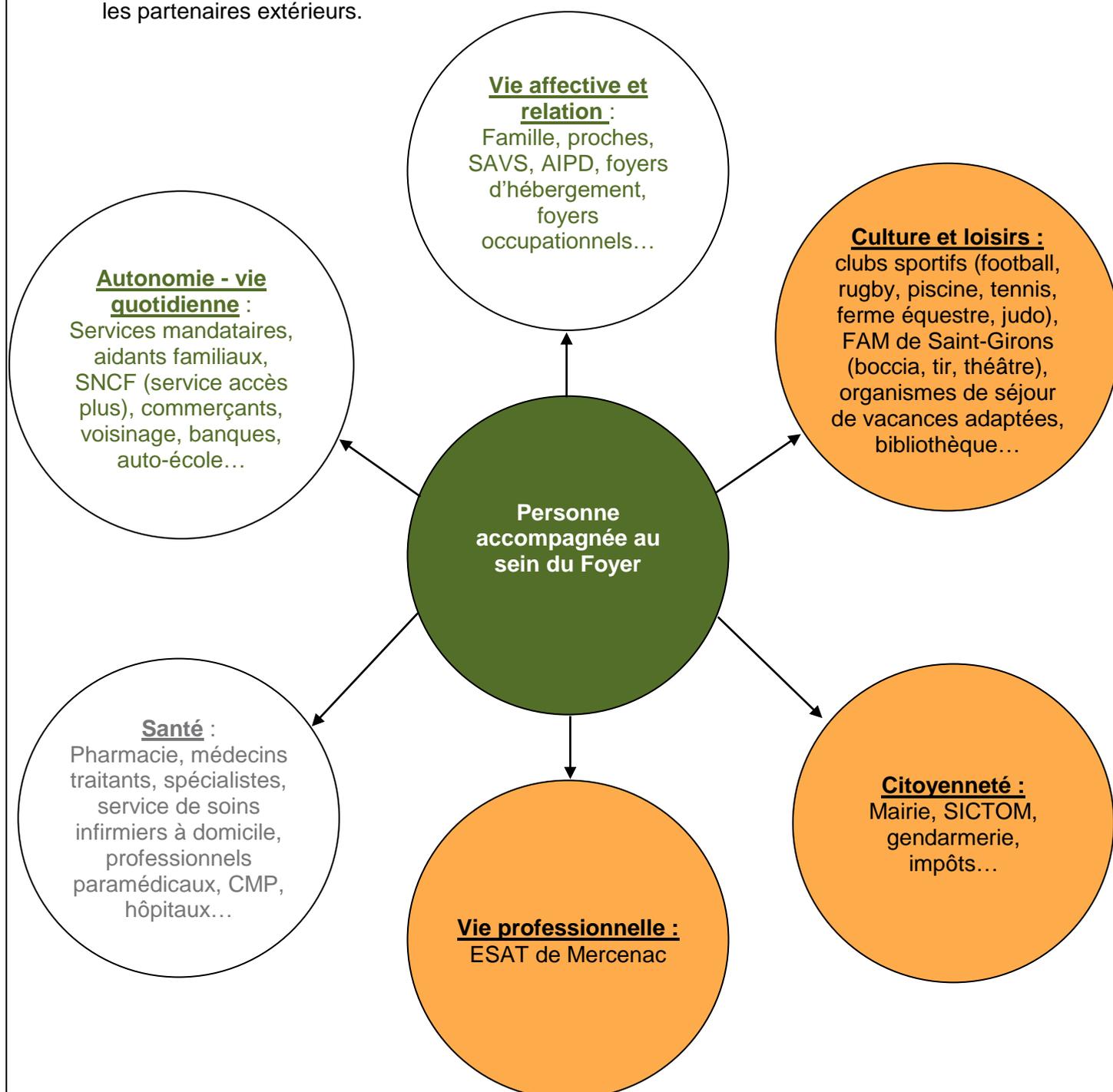
COMPOSANTES	CHAMPS	PRESTATIONS
Information et communication	Communication (interne et externe), statistiques, rapports annuels et documents collectifs 2002-2	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des statistiques, conception, édition et diffusion des rapports annuels ; Conception, édition et diffusion des documents collectifs de la loi 2002-2.
	Gestion des données des personnes accueillies	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des données des personnes accueillies en lien avec la personne ressource RGPD du foyer ; Gestion des droits d'accès du dossier papier/
	Système d'information, informatique, télécommunication, archivage informatique des données	<ul style="list-style-type: none"> Archivage des données informatisées et gestion électronique des documents ; Gestion des droits d'accès lorsque tout ou partie des dossiers informatisés est accessible aux personnes, familles ou professionnels ; Maintenance en lien avec la gestion des informations et communication.
Qualité et Sécurité	Démarche d'amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité ; Veille sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (ANESM, HAS, ANAP), à leur diffusion et appropriation en interne ; Préparation et mise en œuvre des évaluations interne et externe ; Promotion de la bientraitance ; Gestion des risques (DUERP) ; Sécurité des biens des personnes accompagnées, des visiteurs, des collaborateurs et la sécurité des personnes.
	Analyse des pratiques, espaces ressources et soutien personnel	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des pratiques professionnelles (1 fois par trimestre) ; <ul style="list-style-type: none"> Réunion à thème ; Temps d'écoute de la psychologue de l'établissement.
Relations avec le territoire	Coopération, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de convention avec les partenaires ; <ul style="list-style-type: none"> Réunion de travail.

COMPOSANTES	CHAMPS	PRESTATIONS
Locaux et autres ressources pour accueillir	Locaux et autres ressources pour héberger	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de locaux destinés à héberger les personnes accompagnées ; Gestion des charges locatives, impôts ; Facturation des charges locatives (eau, chauffage) ; Equiperment des cuisines des logements.
	Locaux et autres ressources pour gérer, manager et coopérer	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la salle de réunion, salle à manger, collectifs, sanitaires, bureaux, chambres stagiaire, locaux des services généraux et garages.
	Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des locaux ; Entretien général ; Maintenance des équipements Entretien des espaces verts (ESAT) ; Contrôle ascenseur ; Contrôle extincteur ; Contrôle véhicule.
Fournir les repas	Production de repas	<ul style="list-style-type: none"> Facturation de repas.
	Mise à disposition des repas	Réchauffage, mise en place du es repas, service de nettoyage (salle et vaisselle).
Entretien le linge	Matériels de blanchissage	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement des matériels de blanchissage et repassage ; Rémunération et charges des personnels dédiés à l'entretien du linge et travailleurs handicapés ESAT.
	Traitement du linge	<ul style="list-style-type: none"> Achats de consommables dédiés au blanchissage
	Transports de matériels liés à l'entretien du linge	<ul style="list-style-type: none"> Livraison du linge propre.
Transports liés au projet personnalisé	Transport liés à l'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Transport gare-foyer ; Amortissement des véhicules, carburants, assurance.
	Transport lié à la participation sociale	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement véhicules, réparation, carburant, entretien ; Mise à disposition de moyen de transport favorisant l'autonomie (transport à la demande, taxi,...).

Les partenariats et stratégies d'ouverture

Le rôle principal du foyer est d'assurer l'hébergement et l'accompagnement au quotidien des résidents. Cette mission représente une part importante dans la vie des résidents mais ne couvre pas l'ensemble de leurs besoins. En effet, que ce soit dans les domaines de la santé, du social, des loisirs, le partenariat est un élément clé dans la réussite du projet de la personne. Au niveau institutionnel, ce partenariat existe aussi de façon naturelle avec notre autorité de tutelle.

Du fait de l'implantation particulière géographique de l'établissement, il est nécessaire d'envisager de plus en plus de partenariats pour offrir davantage d'ouvertures sur la cité. Nous devons envisager de répondre à toutes les demandes individuelles qui peuvent être réalisées avec l'extérieur et offrir une diversité de réponses sans que cette dernière soit chaque fois prise en charge par l'établissement mais plutôt coordonnée par la structure avec les partenaires extérieurs.



Les modalités d'évaluation du projet

Le suivi du projet permet d'évaluer la réalisation des objectifs d'évolution décrits en partie 5.

Cette évaluation est réalisée par le Comité Qualité de la structure.

En effet, les fiches actions détaillées du projet sont intégrées au Plan d'Amélioration Continue (PAC) utilisé par le Comité Qualité dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.

Une fois par an, une rencontre est dédiée au suivi des actions du projet d'établissement. En fonction des évènements et de l'avancé des réalisations et des changements, le projet pourra être actualisé afin :

- d'intégrer les évolutions constatés ;
- de revoir les projections et objectifs d'amélioration en intégrant les contraintes et les opportunités qui se présentent.

PARTIE 3 : MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

L'admission

L'admission est réalisée après un ou plusieurs stages de découverte du dispositif. Cela permet, d'une part, au candidat de vérifier l'adéquation entre les prestations proposées et ses souhaits et, d'autre part, à l'équipe d'effectuer une évaluation des besoins pour effectuer un futur accompagnement adapté.

A la fin de cette période, l'équipe pluridisciplinaire émet un avis sur l'intégration de la personne au sein du foyer.

L'admission exige l'orientation « Foyer » prononcée par la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap (MDPSH).

Le futur résident est informé de la date de son admission par courrier.

L'accueil

L'accueil s'effectuera le dimanche de 14h à 17h ou le lundi de 9h à 11h.

Dès son arrivée, la personne est accueillie par la chef de service de l'établissement ou son représentant.

Le nom de son référent lui sera communiqué.

Educatif

L'animateur en service, procède à l'accueil du futur résident à son arrivée, il lui remet la clef de son appartement et l'aide à s'installer.

L'appartement fait l'objet d'un état des lieux établi en double exemplaires signés par le résident, l'animateur et la chef de service.

L'animateur lui remet, présente et commente le livret d'accueil qui comprend :

- le règlement de fonctionnement ;
- le contrat de séjour : il doit être signé dans le mois ;
- le plan de l'établissement ;
- un organigramme de l'établissement ;
- la plaquette de l'APAJH 09.

Un récépissé signé par le résident valide la remise des documents et est intégré au contrat de séjour.

L'animateur présente à la personne accompagnée les membres du personnel et les autres résidents.

Administratif

La secrétaire inscrit le nouveau résident sur le registre d'entrée/sortie.

L'utilisateur rencontre la secrétaire pour constituer son dossier administratif individuel, il lui remet tous les documents nécessaires à son élaboration.

La secrétaire se charge de faire les demandes :

- d'Aide Sociale ;
- d'APL ou d'AAH (si besoin) ;
- de demander la mutation des dossiers de la CAF et CPAM vers la MSA si besoin.

Médical

Le résident rencontre l'infirmière pour constituer son dossier et mettre en place son suivi médical individuel et personnalisé.

Il lui remet les documents nécessaires et l'informe de ses traitements en cours et lui indique son médecin traitant, pour la déclaration auprès de la sécurité sociale.

La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours

Dès son arrivée dans l'établissement, l'usager est suivi par un animateur référent qui l'aide, avec le soutien de l'équipe pluridisciplinaire, à construire et élaborer son projet personnalisé qui devra être présenté, au plus tard, dans les six mois suivant l'admission.

Celui-ci répond à une logique de prestations. Il est dicté par les attentes et les besoins de la personne accueillie. Il est le fruit de l'écoute des souhaits de la personne accueillie et du travail de l'équipe pluri-professionnelle.

Dans le courant du mois suivant son admission, le contrat de séjour est signé, réglemant les objectifs et la nature des prestations et services assurés.

La personnalisation de l'accompagnement se décline sous divers aspects dont la nomination d'un animateur référent et la mise en place d'un projet personnalisé réactualisé annuellement.

Le projet personnalisé

La direction désigne un animateur référent pour chaque personne accompagnée. Ce référent a pour mission de co-construire avec la personne accompagnée le projet personnalisé.

Après une auto-évaluation de la personne accompagnée et une évaluation du référent, des objectifs du PP précédent, le référent recueille les souhaits et besoins de la personne accompagnée afin de décliner les objectifs de son nouveau PP. Pour, chaque objectif retenu, l'équipe pluridisciplinaire décline les moyens, les prestations, les échéances, la personne référente de la prestation, les indicateurs de réalisation.

Ses objectifs-prestations sont repris dans l'avenant au contrat de séjour et signé par le responsable de la structure et le résident ou son représentant légal.

L'avancement des objectifs du PP est suivi par l'équipe pluridisciplinaire.

Le référent est l'interlocuteur privilégié de la personne accompagnée et de sa famille et/ou tutelle.

Afin de redynamiser l'accompagnement, un changement de référent a lieu, au plus tard, tous les 5 ans.

Les relations avec la famille et l'entourage

Il est nécessaire de prendre en compte les désirs et l'histoire de la personne accompagnée dans sa relation avec sa famille et de respecter ses volontés et son intimité d'adulte. Son entourage peut s'inscrire, avec l'accord en amont du résident, comme un partenaire sur un ou plusieurs points ciblés de son projet personnalisé. Mais en tout état de cause, il s'agit de mettre en place une relation d'adulte à adulte. Il est important à l'arrivée de l'usager de préciser les valeurs de l'APAJH et il appartient à la direction de l'établissement de reposer le cadre et de rappeler ces valeurs fondamentales qui sont le fil conducteur de l'accueil et de l'accompagnement.

L'équipe du foyer encourage le maintien et le développement des relations du résident avec ses proches.

Les relations avec les représentants légaux

Le représentant légal de l'usager est un interlocuteur privilégié, car il est la personne désignée par la loi pour représenter et défendre les intérêts des personnes accueillies.

Les différents acteurs de l'équipe éducative travaillent en étroite collaboration avec les représentants légaux, les échanges sont réguliers et des rendez-vous avec les résidents sont organisés. Les informations sur les séjours et les activités organisés par le foyer ainsi que les suivis médicaux sont régulièrement communiqués aux représentants légaux.

La modularité et la souplesse dans les modes d'accompagnement

Le Foyer du Couserans a une capacité d'accueil de 37 usagers. Il a pour but de favoriser leur épanouissement, le développement de leur autonomie, et leur intégration sociale grâce à l'accompagnement de la vie quotidienne et à des activités éducatives établies dans le cadre d'un projet de vie personnalisé.

Compte-tenu de l'évolution des besoins et des demandes des résidents, le foyer a mené une réflexion en vue de diversifier les modalités d'accompagnements, dans une visée de plus grande inclusion sociale, Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la démarche «une réponse accompagner pour tous».

Depuis un certain nombre d'années, le foyer a pour vocation d'accueillir des personnes travaillant en ESAT depuis 25 ans ; cependant, le vieillissement de la population accueillie entraîne une perte d'autonomie et une augmentation des temps partiels (**en 2014 les plus de 50 ans représentait 11.7% des personnes accueillies ; en 2019, ils représentaient 23%**).

Le foyer offre aussi un accompagnement pour les personnes qui souhaitent rester vivre dans leur appartement pour leur retraite tant que la prise en charge médicale et l'autonomie du quotidien reste dans les domaines de compétences de notre structure.

- **Un projet d'accompagnement pour les personnes en foyer occupationnel :** actuellement quatre personnes ayant un besoin d'accompagnement type foyer occupationnel vivent dans notre structure suite à une dérogation du Conseil départemental de l'Ariège.
Pour répondre aux besoins du territoire au niveau départemental et aux souhaits des personnes nous diversifions nos prestations :
 - des personnes dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle mais qui disposent d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle ainsi que d'une certaine capacité à participer à une animation sociale ;
 - les personnes vieillissantes qui le souhaitent, de pouvoir rester vivre au Foyer.
- **Les modalités d'accompagnement :** les prestations proposées offrent un soutien spécifique pour l'autonomie, les soins et la participation sociale. Certaines prestations sont communes et d'autres plus spécifiques au public concerné. Les prestations sont définies dans le projet personnalisé.

La mission générale d'un foyer d'hébergement est de proposer un hébergement et un accompagnement éducatif aux travailleurs en situation de handicap qui exercent en journée une activité professionnelle et pour des temps partiels qui souffrent d'un vieillissement prématuré.

De même, certains usagers qui sont en incapacité totale de travailler qui peuvent demeurer au foyer dans la mesure où le foyer peut satisfaire l'accompagnement médical et quotidien.

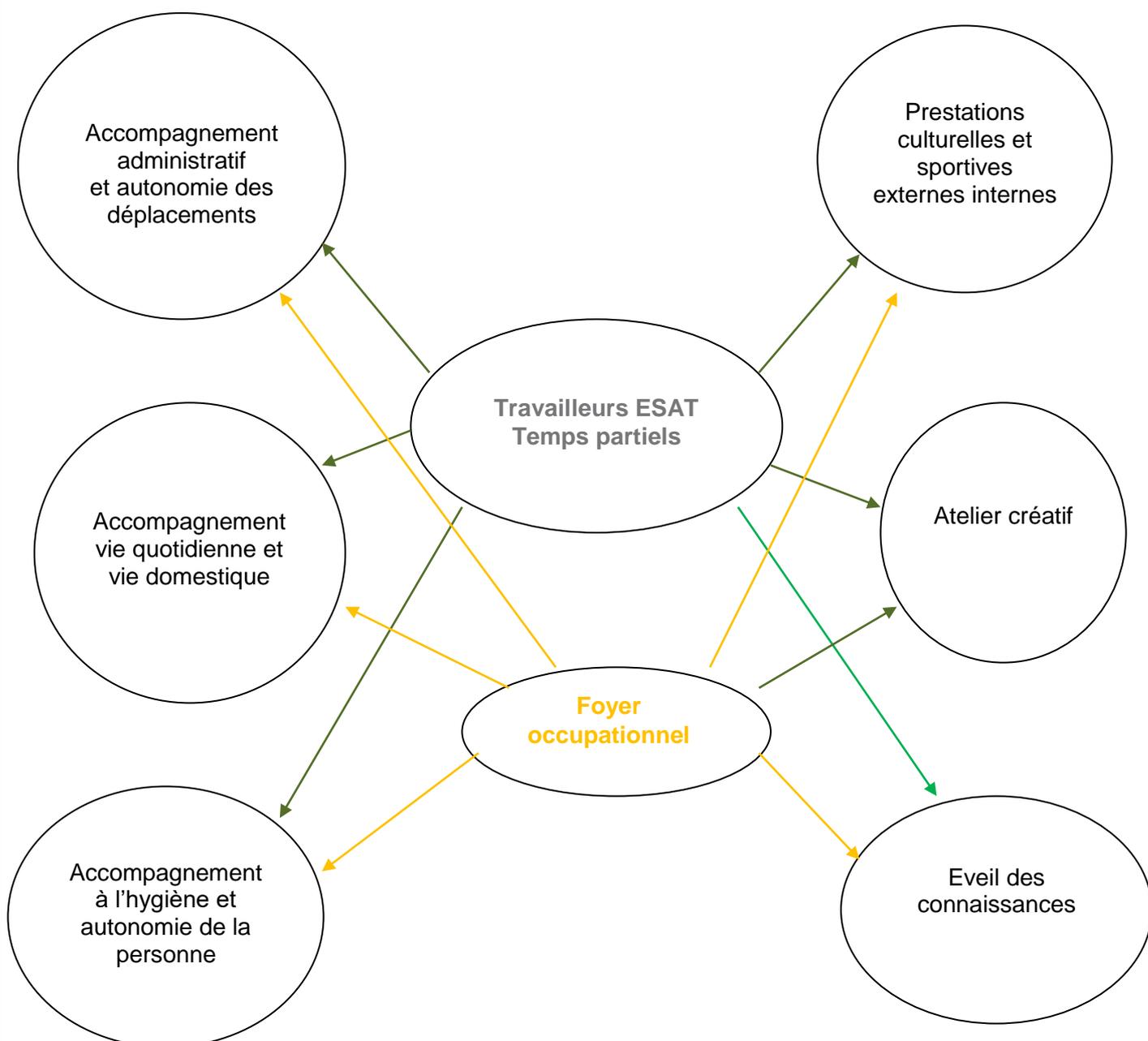
Afin de maintenir les personnes vieillissantes dans leur lieu de vie, l'établissement s'engage dans une réflexion complémentaire permettant le transfert vers d'autres solutions et modalités d'accompagnement et de financement après les dispositions transitoires légales.

Les objectifs de cet accompagnement sont :

- Le maintien des acquis, des facultés intellectuelles et de la mémoire ;
- L'accompagnement individuel de loisir ;
- La continuité des soins.

Les moyens mis en œuvre sont :

- La création de nouveaux ateliers de journées,
- De nouer des partenariats sur le champ de soins (service de soins à domicile...).



Accueil temporaire

Le Foyer du Couserans a créé une place d'accueil temporaire conformément au décret n°2001-231 du 17 mars 2004 relatif « à la définition et à l'organisation de l'accueil temporaire des personnes handicapées et des personnes âgées dans certains établissements et services mentionnés au I de l'article L312-1 et à l'article L314-8 du CASF ».

Cette place d'accueil temporaire a pour vocation d'accompagner les personnes sans solution de prise en charge.

La durée de cet hébergement ne peut excéder 90 jours par an, consécutifs ou non. Il pourra être organisé en complément des prises en charges habituelles de services tels que les SAVS ou le SAMSAH.

Les objectifs de l'accueil temporaire sont :

- Préparer une intégration définitive dans l'établissement ;
- Faire face à une situation difficile dans l'établissement ;
- Rompre l'isolement de la personne en situation de handicap.

Les fins d'accompagnement

Les fins d'accompagnement sont évaluées à l'occasion des projets personnalisés d'accompagnement ou plus spécifiquement lorsque la situation de la personne accueillie le nécessite.

Le foyer d'hébergement assure la continuité du parcours de la personne en proposant des visites d'établissement, des stages de découverte et une aide à la constitution du dossier.

Le dossier de la personne est alors transmis à la personne à la structure d'accueil. Les informations relatives au changement de lieux de vie sont transmises au représentant légal ou à la famille.

La résiliation du contrat de séjour devra faire l'objet d'un courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception à l'attention du directeur de l'établissement. La résiliation prendra effet à compter de la période de 2 mois à compter de la lettre recommandée AR.

L'expression et la participation collective des personnes accompagnées

Le Conseil à la Vie Sociale (CVS)

C'est l'instance essentielle de représentation des personnes accueillies dans l'établissement. Le CVS doit favoriser la participation et l'expression des personnes en situation de handicap accueillies ainsi que celles de leurs familles ou représentants légaux.

Composé de résidents, de personnels et de membres de l'organisation gestionnaire, des représentants des familles et de représentants légaux doit être consulté sur les points suivants :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'établissement ;
- Les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques ;
- Les projets de travaux et d'équipements ;
- La nature et le prix des services rendus ;
- L'affectation et l'entretien des locaux collectifs ;
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture ;
- L'animation de la vie de l'établissement, les mesures prises pour favoriser les relations entre usagers ;
- La modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Les modalités de fonctionnement du CVS sont détaillées dans son règlement intérieur.

Les questionnaires et enquêtes de satisfaction

- Une enquête annuelle est adressée aux résidents afin de recueillir leurs souhaits de séjours et d'activités. Elle permet de réaliser le projet éducatif pour les douze mois à venir ; s'ensuit l'élaboration du processus de réajustement de nos prestations.
- Dans le cadre de la démarche qualité, une enquête de satisfaction plus globale sera réalisée dans les cinq ans à venir.

Les autres formes de participation

- Participation à des groupes de parole sur le vivre ensemble animé par l'équipe éducative ;
- Réunions d'informations avec la chef de service ;
- Mise à disposition d'une boîte à lettres pour recueillir les observations, les idées... ;
- Réunions de préparation et d'organisation des séjours ;
- Mise à disposition d'un cahier-menus sur la qualité de la restauration et participation à la commission menus.

L'information des réunions est affichée sur le panneau prévu à cet effet dans le couloir (RDC) au 39/41 Avenue Bernère.

La garantie des droits

L'énoncé des droits et devoirs des personnes accompagnées relève du règlement de fonctionnement. Ce dernier intègre, en partie 1, la charte des droits et libertés de la personne accompagnée et précisé, en partie 2, ses devoirs et règles de vie.

Le règlement de fonctionnement a été écrit par un groupe de travail composé d'une équipe pluridisciplinaire, il a ensuite été soumis en Conseil à la Vie Sociale et validé par le Conseil d'Administration.

A chaque intégration l'établissement remet un livret d'accueil, un règlement de fonctionnement qui définit les droits entre autre. L'éducateur référent prend un temps dans la semaine qui suit l'arrivée du résident dans la structure pour expliquer les documents qui ont été remis. Il s'assure de leur compréhension.

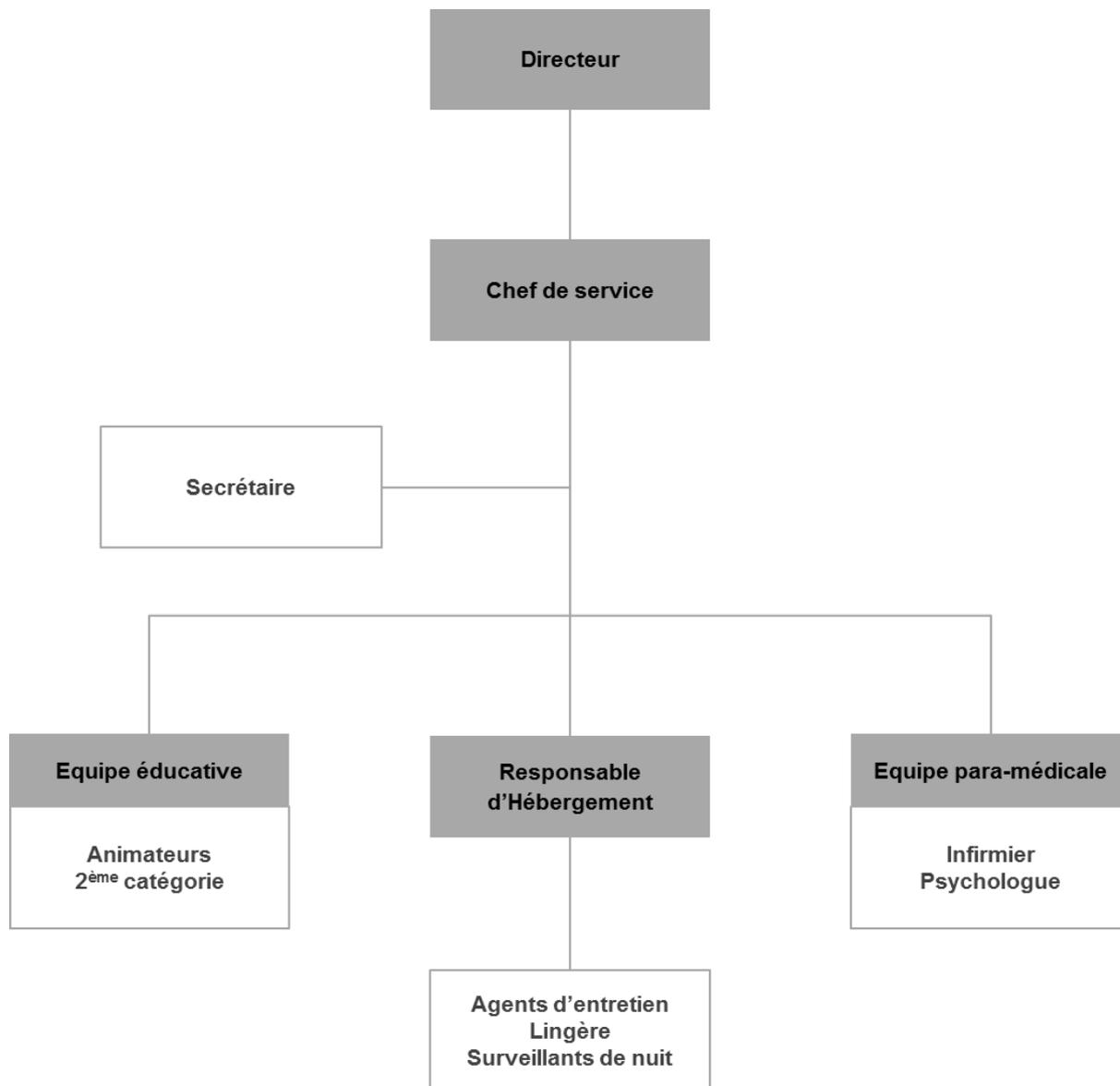
Les résidents ont été informé par les professionnels lors de groupes d'expression, de la possibilité de formaliser des plaintes et réclamations par le biais des fiches qui leurs sont destinées. Cette information est régulièrement réactualisée.

Afin de garantir les droits des personnes accompagnées, les personnels sont régulièrement formés. Le service qualité intervient à la demande pour familiariser les salariés à l'utilisation du guide de prévention de la maltraitance, des fiches d'évènements indésirables et des fiches de plaintes et réclamations. Des groupes d'analyse de pratique sont proposés aux professionnels plusieurs fois par an. Ceux-ci sont investis dans le cadre du volontariat.

PARTIE 4 : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

Les ressources humaines

Structure humaine et organisationnelle



Poste	ETP	Missions
Directeur	0.33	<p>Il assure par délégation de la direction générale, la responsabilité et la direction du FH de Saint-Girons, pour le bénéfice des personnes accueillies. Il a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion et animation des ressources humaines ; - La gestion comptable, financière et budgétaire ; - La définition et la mise en œuvre du projet d'établissement ; - La réponse aux appels à projet validés par le CA ; - La démarche d'amélioration continue ; - La sécurité des biens et des personnes.
Chef de service	1	<p>Par délégation, il assure le fonctionnement quotidien de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il met en application les orientations décidés par l'Association ; - Il assure le suivi, l'évaluation et l'évolution du projet personnalisé des résidents ; - Il assure l'organisation de l'accompagnement des résidents dans le respect des droits des usagers ; - Il assure la gestion des ressources humaines ; - En collaboration avec le directeur, il est chargé de la révision du projet d'établissement ; - Il assure la coordination qualité ; - Il est en charge du suivi de la gestion économique, financière et budgétaire.
Responsable d'hébergement	0.95	<p>Le responsable d'hébergement œuvre au sein d'une équipe administrative et est soucieux de l'ensemble du cadre de vie des usagers. Il assure la gestion matérielle de l'établissement et le management des équipes des services généraux. Il peut-être, dans ses dossiers, chargé de projet, de leur conception, mise en œuvre et suivi d'exécution.</p>
Secrétaire	0.5	<p>La secrétaire assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des courriers ; - La gestion des dossiers usagers ; - La gestion des dossiers des personnels ; - Elle participe aux réunions du comité qualité.
Animateurs 2 ^{ème} catégorie	7.25	<p>L'animateur 2^{ème} catégorie assure, sous la responsabilité du Chef de Service de l'Établissement, et en collaboration avec les autres intervenants de l'équipe et de manière continue pendant le temps de travail, la conduite d'une action éducative auprès des résidents du foyer afin d'éveiller, de soutenir, de développer leurs capacités et leur personnalité, de favoriser leur intégration ou réintégration dans la vie sociale de développer et promouvoir leur autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne. Il met en œuvre ses actions dans le respect du projet de vie des résidents et du projet d'établissement.</p>

Postes	ETP	Missions
Infirmier	0,5	L'infirmier : <ul style="list-style-type: none"> - Coordonne et supervise le parcours de santé des personnes adultes en situation de handicap sur l'ESAT et le foyer d'hébergement ; - Organise et réalise les soins infirmiers ; - Prépare et distribue les traitements ; - Mène des actions de prévention et de dépistage ; - Assure le suivi du dossier de soins ; - Participe à l'élaboration des projets personnalisés.
Psychologue	0.38	La psychologue assure, dans le champ propre de sa fonction, en collaboration avec les autres intervenants et de manière continue pendant le temps de travail, l'accompagnement et le soutien des personnes en situation de handicap afin de favoriser et promouvoir la qualité de leur vie, leur autonomie et favoriser l'intégration sociale. Elle met en place les conditions qui permettent à l'usager d'accéder à un statut de sujet et d'être acteur de sa trajectoire de vie tant privée que professionnelle. Elle apporte un soutien spécifique aux différents personnels du service pour l'accompagnement des usagers.
Agents de service	1.75	Les agents de services ont pour mission de : <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer les locaux ; - Entretien des locaux.
Lingère	1	La lingère est responsable de l'entretien du linge des usagers de l'établissement et du linge du Foyer d'Hébergement de Saint-Girons.
Surveillants de nuit	2.16	Le surveillant de nuit assure, par sa présence : <ul style="list-style-type: none"> - Une permanence physique sur le Foyer pour les plages nocturnes ; - Une surveillance particulière si des éléments sont notés par l'équipe éducative sur le cahier de transmissions ; - En cas d'urgence, alerte le permanent d'astreinte et met en place les dispositifs nécessaires ; - Les transmissions avec l'équipe éducative à son arrivée et à son départ de l'établissement. Il peut renseigner le cahier de transmissions éducatives si un événement s'est produit au niveau du foyer et/ou des résidents.

Modalités de fonctionnement de l'organisation

Réunion	Professionnels concernés	Rythme
Réunion « qualité »	L'ensemble des professionnels, chef de service	3 à 4 fois /an
CVS	L'ensemble des professionnels, résidents, la direction	3 à 4 fois /an
Services généraux	Responsable d'hébergement, lingère, agent d'entretien	1 fois /semaine (hors congé responsable d'hébergement)
Réunion « projet personnalisé »	Equipe pluridisciplinaire, résidents, chef de service	1 projet par an par résident (calendrier préétabli à l'année)
Réunion « organisation »	L'équipe éducative, chef de service	Toutes les semaines avec allègement possible en période de congé
Réunion à thème	L'ensemble des professionnels, chef de service	1/an
Surveillant de nuit	Surveillant de nuit, responsable hébergement	1/an
Groupe d'analyse de la pratique	Equipe éducative, services généraux	3/an
ESAT-foyer	Direction, chargé d'insertion, chef de service	1 fois / semestre
Réunion sur le « vivre ensemble »	Résidents, éducateurs	A la demande

Gestion des RH

Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

Le recrutement des professionnels non cadres est réalisé en 3 temps :

- Un examen et une présélection des candidatures par le responsable d'établissement et/ou de service ;
- Une commission de recrutement regroupant plusieurs professionnels en fonction d'encadrement de l'Association
- Un entretien avec une psychologue du travail indépendante de l'Association.

Le recrutement des professionnels cadres est réalisé selon la même procédure mais intègre également des tests psycho techniques réalisés et dépouillés par le CIBC de l'Ariège. Les 2 ou 3 personnes présélectionnées par la commission de recrutement sont rencontrées individuellement par la psychologue indépendante afin d'affiner les résultats des tests psychotechniques.

L'accueil et l'intégration est réalisé en 2 temps :

- Dès son embauche, l'accueil du professionnel est organisé sur la structure ;
- Dans les 3 mois suivant son arrivée, une journée d'accueil réunit les derniers arrivants au sein de l'Association.

La structure complète une fiche de suivi de l'accueil au poste afin que tous les éléments (documents et informations) soient communiqués à l'arrivée du nouveau salarié (présentation de la structure, organisation du travail, informations liées à la sécurité, au matériel, aux transmissions...).

Gestion des compétences

L'association œuvre à l'heure actuelle à l'écriture d'un accord de GPEC qui sera soumis à la négociation des organisations syndicales.

Dialogue social

L'Association est dotée depuis le 21/01/2020 d'un Comité Social et Economique (CSE) composé de 11 titulaires et 11 suppléants.

Le CSE a nommé parmi ses membres ceux qui composent la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) : 4 membres.

En raison de la dispersion géographique des structures, un accord a mis en place des représentants de proximité, interlocuteurs privilégiés des salariés et des responsables des structures.

Ils sont le relai de la CSSCT au plus près des salariés.

Le CSE se réunit à minima 1 fois par mois, soit 11 réunions par (pas de rencontre au mois d'août). Il est consulté notamment concernant :

- Les orientations stratégiques de l'Association ;
- La situation économique et financière ;
- La politique sociale ;
- Les conditions de travail et l'emploi ;
- Les projets importants dans la vie associative.

La CSSCT se réunit, à minima, 4 fois par an (1 fois par trimestre) avec pour attributions :

- Suivre les sujets santé, sécurité, conditions de travail, qualité de vie au travail, environnement et absentéisme ;
- Au besoin, procéder à des visites d'établissements, suggérer des actions préventives pour éviter des accidents du travail ou risques psycho-sociaux ;
- Etre associée à l'analyse des accidents du travail ;
- S'intégrer dans la prévention des risques professionnels et participer à l'actualisation des DUERP et au suivi des plans d'actions.

La démarche qualité et sécurité

Politique d'amélioration continue de la structure

Suite à la dernière évaluation externe en janvier 2015, la structure a formalisé sa démarche d'amélioration continue au travers la mise en place d'un Comité Qualité. Ce dernier se réunit, à minima une fois par trimestre.

Un outil Excel, commun à l'ensemble des structures, permet d'assurer le suivi de la démarche d'amélioration continue :

- L'onglet « PAC » : le plan d'action, PAC (Plan d'Amélioration Continue), centralise l'ensemble des actions mises en place dans le cadre de l'amélioration continue. Il est alimenté par diverses sources (préconisations évaluations interne et externe, CPOM, CVS, enquêtes de satisfaction, évolution du cadre réglementaire...) et permet d'assurer le suivi de actions, réflexions, groupes de travail mis en place dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement.
- Certaines actions sont détaillées dans des fiches actions, elles détailleront notamment les différentes étapes et les ressources nécessaires au projet.
- L'onglet « Compte-rendu » permet de tracer les points travaillés durant la rencontre du Comité Qualité et ceux à aborder lors de la prochaine réunion.

Les services QSE et Documentation assurent la veille réglementaire et documentaire, notamment concernant les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, l'évolution du cadre réglementaire, les Tableaux de Bord ANAP...

Le fichier « 96-QUALITE », accessible à tous les professionnels, permet de centraliser l'ensemble de ces éléments.

Sécurité des biens et des personnes et gestion des risques

Un projet Santé et Sécurité va être mis en place avec 4 axes :

- Définir une politique associative santé et sécurité ;
- Organiser la santé et la sécurité (au travers d'un plan d'actions) ;
- Mutualiser et harmoniser les pratiques et outils (formations sécurité, plan bleu, procédures...);
- Impliquer et responsabiliser les professionnels, avec notamment la mise à jour du DUERP.

Politique de prévention de gestion des risques de maltraitance

Le guide de prévention de la maltraitance permet de mettre à disposition des professionnels mais également des personnes accompagnées et de leur entourage des outils de lutte contre la maltraitance.

Il est composé en plusieurs parties :

- **Partie 1 : Plaintes et réclamations** : définitions, textes de référence, recueil, enregistrement et analyse, suivi des actions, procédure, fiche de recueil, accusé de réception de la fiche de recueil, fiche de traitement et de suivi.
- **Parte 2 : Evènements indésirables et signalement** :
 - Le signalement en questions : le signalement c'est quoi ? Qu'est-ce qu'on signale ? Qui signale ? A qui signale-t-on ?
 - Les fiches outils : le signalement global, l'obligation de signaler, les 7 types de maltraitance, la maltraitance, définitions des actes, enfant maltraité, enfant en risque, le circuit de transmission général, le circuit de transmission cellule enfance, l'évènement indésirable, les actes de maltraitance, les circuits de transmission, modèle de courrier de saisine du Procureur.

Le livret d'accueil informe de l'existence de ce guide et des fiches de plaintes et précise les modalités de recours à une personne qualifiée et les numéros d'appel 3977/119.

Les fonctions logistiques

Le foyer d'hébergement du Couserans est composé de

- 37 logements type T1bis dont 2 T2, équipé d'une cuisine, salle de bain, d'une pièce à vivre ;
- 1 chambre stagiaire ;
- 5 pièces collectives permettant le travail d'apprentissage et d'activités et d'autonomie (cuisine, activités : bien être, gym, créatif, médiathèque, bricolage) ;
- 1 salle télé ;
- 1 salle de restauration ;
- 1 lingerie ;
- 1 infirmerie ;
- 1 bureau psychologue ;
- 3 bureaux administratifs ;
- 1 parc arboré avec barbecue et équipements pour les activités.

Son parc automobile est composé de :

- 2 véhicules - 9 places ;
- 1 véhicule - 5 places.

Les repas sont confectionnés par l'ESAT « Les Jardins du Terroirs ». Les résidents ont la possibilité, selon leur capacité, de confectionner leur repas chez eux dans la mesure où tous les logements sont dotés d'une cuisine.

Régulièrement ont lieu des ateliers « cuisine » pour favoriser l'apprentissage (confection repas, réalisation de course, suivi des denrées périssables, équilibre alimentaire,...)

Le linge peut être traité à la lingerie du foyer mais les personnes accueillies peuvent également utiliser la machine à laver du foyer permettant ainsi, dans le cadre d'action individuelle éducative, l'apprentissage de la gestion du linge.

La gestion des données des personnes accompagnées

Les informations relatives à l'accompagnement sont protégées par le principe de secret professionnel partagé auquel est tenu l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles.

Ainsi, toutes les données à caractère personnel sont utilisées dans le strict respect du RGPD et de la loi du 78-17 du 6 janvier 1978.

Le livret d'accueil précise les modalités de stockage et de transmissions des informations concernant les personnes accompagnées ainsi que les conditions d'accès au dossier.

PARTIE 5 : PERSPECTIVES A 5 ANS

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées traduit les aspirations des personnes en situation de handicap pour un parcours de vie allant vers l'autonomie et vivre dans une société lui garantissant l'exercice de ses droits et de sa pleine citoyenneté.

Depuis les textes posent le principe de la société inclusive. L'accompagnement des personnes en situation de handicap trouve historiquement son ancrage au sein des établissements. Si la nécessité de l'existence de ces structures ne saurait être remise en question, il reste nécessaire d'entendre et de répondre aux attentes des personnes en situation de handicap. Cela nécessite de penser autrement l'accompagnement des personnes et de proposer des solutions multiformes construites autour du parcours de vie. Le souhait d'une vie autonome possible et choisie doit être entendu et accompagné.

Les places actuellement libre dans le Foyer d'hébergement semble être le reflet de ces aspirations. Les difficultés pour les remplir, nous oblige à repenser nos offres d'accueil, et à décliner ainsi les objectifs d'évolution que la structure se fixe pour les 5 ans à venir

FOYER D'HEBERGEMENT DU COUSERANS

Fiche Action 1 : FOYER D'HEBERGEMENT HORS LES MURS

Objectif	Le Foyer d'Hébergement hors les murs a pour objectif d'offrir aux personnes en situation de handicap qui souhaitent vivre hors du FH de façon autonome un accompagnement de transition
Groupe Projet	Chef de service – Représentants de l'équipe éducative et de l'équipe paramédicale
Sous la responsabilité de	Directeur – Chef de service
Personnes concernées	Equipe éducative – Equipe paramédicale
Moyens à mettre en œuvre	<p>Mettre en place une organisation afin d'accompagner les personnes sortante du foyer dans l'attente d'une place SAVS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des plannings des éducateurs ; • Partenariat avec le SAVS ; • Convention hors les murs tri partite Personne suivi, établissement et Conseil Départemental. • Financement sous forme de prix de journée réduit.
Echéancier	2025
Indicateurs	• Nombre de personnes sortant chaque année en attente d'un suivi SAVS.
Analyse globale	Ajustement aux besoins des populations

FOYER D'HEBERGEMENT DU COUSERANS

Fiche Action 2 : SECTION ANNEXE D'ESAT

Objectif	<p>La section annexe ESAT accueille des personnes en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui ne peuvent plus travailler à plein temps en ESAT pour diverses raisons telles que le vieillissement, la fatigabilité, les problèmes de santé ; • qui ont besoin d'un temps d'adaptation lors de leur sortie des établissements pour enfants. <p>Ce sont donc des dispositifs d'accueil d'adultes en situation de handicap qui permettent aux personnes de franchir les caps parfois difficiles de leur carrière professionnelle, à savoir le lancement dans la vie active, le passage à la retraite et les moments de rupture.</p>
Groupe Projet	Chef de service – Représentants de l'équipe éducative et de l'équipe paramédicale
Sous la responsabilité de	Directeur – Chef de service
Personnes concernées	Equipe éducative – Equipe paramédicale
Moyens à mettre en œuvre	<p>En dehors du temps de travail ESAT, les activités sont assurées par le Foyer d'Hébergement. Il propose des activités diversifiées et adaptées à chaque personne leur permettant de maintenir les liens sociaux et de développer leur bien-être et leur autonomie : activités culturelles, artistiques, créatives, sportives...</p> <p>Un planning d'activités est proposé à chaque usager de la SA ESAT en fonction de ses difficultés, des objectifs fixés à son accompagnement, de ses besoins, de ses souhaits... Ces activités sont variées et réparties sur la semaine en intermittence avec le travail en ESAT.</p>
Echéancier	2023
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accompagné dans le cadre de la SA ESAT ; • Suivi des activités effectuées par les bénéficiaires de la SA ESAT ; • Projet personnalisés des bénéficiaires de la SA ESAT.
Analyse globale	<p>La création d'une SA ESAT au sein de l'APA JH09 offrira un outil supplémentaire aux réponses apportées aux personnes en situation de handicap, et notamment celles pour qui la simple question d'une orientation est rendue difficile par leur situation du moment, qu'il s'agisse de jeunes adultes ou d'adultes plus mûrs en rupture de parcours, voire vieillissants. Elle permettrait notamment d'accorder du temps aux personnes qui en ont besoin.</p>